

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> février 2008  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 18 janvier 2008, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Italie, au mois de décembre 2007 (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Marcello Spatafora



**Annexe à la lettre datée du 18 janvier 2008 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de l'Italie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité  
sous la présidence de l'Italie (décembre 2007)**

**Introduction**

Sous la présidence de l'Italie, en décembre 2007, le Conseil de sécurité a tenu 28 séances, dont 3 débats publics, un débat privé, 10 réunions d'information et 2 réunions privées avec les pays qui fournissent des contingents. Il a tenu 17 consultations plénières. Il a adopté huit résolutions et six déclarations du Président et est convenu du texte de cinq déclarations à la presse. Il a prorogé six mandats comme suite à cinq échanges de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil et à une note de ce dernier. Il a en outre établi une note et cinq lettres du Président du Conseil.

Le 19 décembre, le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Italie, Massimo D'Alema, a présidé le débat privé sur les résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) et donné lecture d'une déclaration du Président (S/PRST/2007/49) concernant la situation en Somalie.

On trouvera la liste des mesures prises par le Conseil de sécurité dans l'appendice au présent récapitulatif.

**Afrique**

**Burundi**

Le 6 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Norvège, l'Ambassadeur Johan Løvald. Celui-ci a indiqué que la Commission avait adopté, le 5 décembre, le Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi et a souligné que c'était là une étape essentielle de son action dans le pays.

Durant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Burundi, Youssef Mahmoud, fondé sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/682). M. Mahmoud a souligné la détérioration du processus de paix au cours des six derniers mois, l'inactivité du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance et les revers concernant l'application de l'Accord général de cessez-le-feu. Il s'est félicité de la formation du nouveau Gouvernement d'unité nationale et a demandé à la communauté internationale de ne pas relâcher son attention sur le Burundi. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui à l'activité du Représentant exécutif et souligné qu'il importait que l'Accord général de cessez-le-feu soit appliqué rapidement et que le Mécanisme de surveillance reprenne ses activités. Ils ont

également souligné le rôle fondamental de la Commission de consolidation de la paix.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1791 (2007), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2008 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) et prié le Secrétaire général de jouer un rôle politique vigoureux, y compris par l'intermédiaire du BINUB, pour soutenir le processus de paix, en coordination avec les partenaires régionaux et internationaux.

### **République centrafricaine**

Le 11 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, François Lonseny Fall, fondé sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/697) concernant la situation dans le pays et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Le Représentant spécial a souligné la précarité des conditions de sécurité, qui demeuraient très incertaines, et la nécessité de renforcer le dialogue politique interne. Il a également souligné l'importance du rôle que joue le BONUCA en appuyant le processus de paix et en luttant contre la culture, généralisée, de la violence et de l'impunité.

Les membres du Conseil sont convenus du texte d'une déclaration à la presse, qui correspondait aux positions exprimées au cours des consultations. Ils ont réaffirmé leur soutien au Représentant spécial du Secrétaire général et se sont dits préoccupés par la persistance de l'insécurité en République centrafricaine, qui avait abouti à une grave crise humanitaire. Ils ont condamné la poursuite de la violence par les groupes armés, se sont félicités de la prorogation du mandat de la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et ont noté avec satisfaction que le Gouvernement se préparait à engager un dialogue politique sans exclusive.

### **République démocratique du Congo**

Le 12 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, sur l'aggravation de la situation dans le Nord-Kivu. Le Sous-Secrétaire général a décrit la détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans la province, survenue à la suite de combats entre les forces armées de la République démocratique du Congo et les forces dirigées par Laurent Nkunda. Les membres du Conseil se sont dits gravement préoccupés par les conséquences humanitaires de ces combats et ont souligné les obligations que le droit international humanitaire impose à toutes les parties et la responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement de protéger les civils. Le Conseil a de nouveau demandé aux groupes armés illégaux se trouvant dans l'est de la République démocratique du Congo, en particulier aux forces de Laurent Nkunda et aux Forces démocratiques de libération du Rwanda, de déposer les armes.

Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1794 (2007), par laquelle il a prorogé le mandat et les capacités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) jusqu'au 31 décembre 2008 et prié le Secrétaire général de faire rapport, le 31 mars 2008 au plus tard, sur le soutien supplémentaire que la MONUC pourrait apporter aux Forces

armées de la République démocratique du Congo ou d'autres mesures qu'elle pourrait prendre face aux groupes armés étrangers et congolais.

### **Guinée-Bissau**

Le 3 décembre, le Président du Conseil de sécurité a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/701) l'informant que le Conseil le confortait dans son intention de proroger le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) jusqu'au 31 décembre 2008.

Le 11 décembre, le Président du Conseil a adressé au Président de la Commission de consolidation de la paix une lettre (S/2007/744) dans laquelle il l'informait que le Conseil appuyait la demande du Premier Ministre de la Guinée-Bissau tendant à inscrire la situation de son pays à l'ordre du jour de la Commission et invitait celle-ci à donner ces premiers avis sur la question dans un délai de 90 jours.

Le 12 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu des exposés du Représentant du Secrétaire général en Guinée-Bissau, Shola Omoregie, et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies à Vienne et Directeur de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Secrétaire général adjoint Antonio Maria Costa. Lorsqu'il a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2007/715), le représentant a souligné l'importance d'une aide internationale dans les trois principaux secteurs suivants : 1) la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée, dans le cadre de la Conférence internationale sur le trafic de drogue, qui devait se tenir à Lisbonne le 19 décembre, et de la conférence régionale qui serait organisée en 2008 sous les auspices de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); 2) la réforme du secteur de la sécurité, en particulier la nécessité pour le Gouvernement de recenser ses forces armées; et 3) l'organisation des prochaines élections législatives, dont le représentant a précisé qu'elles pourraient se tenir en octobre ou novembre 2008. Le Secrétaire général adjoint a souligné que le problème de la drogue, outre qu'il déstabilisait le pays, risquait de compromettre la paix et la stabilité de toute la région et il a demandé à la communauté internationale de fournir l'aide indispensable à l'application du plan opérationnel établi par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Gouvernement.

Les membres du Conseil ont souligné les progrès accomplis par le Gouvernement dans la poursuite du processus de réconciliation nationale, le rétablissement de la crédibilité du pays à l'échelle internationale, la promotion de la coopération avec les institutions financières internationales et l'élaboration d'un solide programme de lutte contre le trafic de stupéfiants. Ils ont par ailleurs convenu que la situation générale demeurait fragile et se sont dits particulièrement préoccupés par les atteintes à la sécurité qui pouvaient découler du trafic de drogues et de la criminalité organisée, en notant qu'une aide internationale soutenue était nécessaire pour instaurer une paix et une stabilité durables.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse.

## **Libéria**

Le 14 décembre, lors de consultations plénières, le Représentant permanent du Qatar et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, a informé le Conseil de l'état d'application du régime des sanctions, des débats tenus par le Comité et des dernières conclusions du Groupe d'experts sur le Libéria. Selon le rapport des experts, rien ne permettait d'affirmer qu'il y avait eu des violations flagrantes de l'embargo sur les armes et il y avait eu peu de progrès dans l'application des sanctions sélectives, en particulier du gel des avoirs. Les experts soulignaient également qu'il fallait remédier au manque de moyens des autorités nationales compétentes. Les membres du Conseil ont qualifié le travail du Comité de très satisfaisant.

Le 19 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1792 (2007), par laquelle il a reconduit l'embargo sur les armes et les interdictions de voyager pour une nouvelle période de 12 mois et prorogé le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 20 juin 2008.

## **Sierra Leone**

Le 14 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent des Pays-Bas, Frank Majoor. Celui-ci a indiqué que la Commission avait adopté le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone le 12 décembre 2007, souligné l'importance de cet événement et recommandé au Conseil de continuer d'appuyer les travaux de la Commission, en particulier pour ce qui était de l'application du Cadre.

Pendant les consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant exécutif du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), Victor da Silva Angelo, fondé sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/704). Le Représentant exécutif a noté que les élections parlementaires et présidentielles tenues en 2007 représentaient une étape importante dans la consolidation de la paix et a souligné qu'il importait que les prochaines élections locales, prévues en juillet 2008, connaissent le même succès. Il a souligné la nécessité de prendre des mesures vigoureuses pour que les progrès accomplis dans les domaines économique et social, relativement inexistant, soient à la mesure de ceux accomplis dans le domaine politique. Parmi les difficultés à surmonter, il a cité l'achèvement de la réforme du secteur de la sécurité, l'application des droits de l'homme et l'établissement de l'état de droit, les stratégies anticorruption et l'application de la stratégie intégrée de la Commission de consolidation de la paix.

Les membres du Conseil ont souligné les progrès accomplis jusqu'alors. Ils se sont déclarés satisfaits des élections présidentielles et parlementaires et ont remercié le BINUSIL de sa contribution. Ils ont toutefois conclu qu'il fallait que la communauté internationale continue à aider le pays à s'attaquer aux problèmes de la pauvreté, du chômage, de la réforme du secteur de la sécurité et du secteur judiciaire, de la bonne gouvernance et de la protection des droits de l'homme. Ils ont souligné à ce propos l'importance du rôle de la Commission de consolidation de la paix.

Le 21 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1793 (2007), par laquelle il a prorogé le mandat du BINUSIL jusqu'au 30 septembre 2008.

### **Somalie**

Le 17 décembre, le Conseil a tenu un débat sur la Somalie au cours duquel il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Ahmedou Ould Abdallah, sur les moyens de remédier à la situation dans le pays. Le Représentant spécial a fait des propositions concernant la situation politique et la sécurité et a demandé à la communauté internationale d'adopter une ligne de conduite claire. Il a proposé que le Gouvernement fédéral de transition assume ses responsabilités, mette un terme aux divergences de vues entre ses membres et ouvre le dialogue avec l'opposition, qui devrait être associée au processus politique. Il a également préconisé le déploiement d'une nouvelle « présence de paix » à l'appui de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il a fait valoir que la situation dans le pays se dégradait chaque jour et que si les violences internes ne cessaient pas et la communauté internationale demeurait indifférente, les conséquences seraient catastrophiques pour la paix dans la région, l'image et la réputation de l'ONU et les civils somaliens, qui souffraient depuis longtemps déjà.

Les membres du Conseil se sont félicités de l'exposé du Représentant spécial et ont exprimé leur plein appui à l'action qu'il menait. Ils se sont dits de nouveau préoccupés par la situation en Somalie et par les innombrables souffrances humaines qui en résultaient. Un représentant de la Somalie et le Représentant permanent du Portugal, qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne, ont également pris la parole.

Le 19 décembre, le Conseil a tenu des consultations plénières pour mettre la dernière main au texte d'une déclaration du Président, qu'il a adoptée un peu plus tard dans la journée (S/PRST/2007/49) au cours d'une séance présidée par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Italie, Massimo D'Alema. Il a remercié le Représentant spécial du Secrétaire général de son exposé du 17 décembre, a appuyé énergiquement son action et s'est dit impatient de recevoir davantage d'informations sur ses propositions. Il a dit également se réjouir de la nomination du nouveau Premier Ministre, qui permettrait de progresser dans les domaines politique et humanitaire. Il a par ailleurs engagé toutes les parties somaliennes à refuser la violence et à entamer un dialogue de fond. Il a exigé d'elles qu'elles garantissent l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire, s'acquittent des responsabilités et des obligations qui sont les leurs en vertu du droit international humanitaire et prennent les mesures nécessaires pour protéger les civils. Enfin, il a réaffirmé son ferme appui à l'AMISOM et a demandé à nouveau au Secrétaire général de développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération des Nations Unies en Somalie et de lui rendre compte, le 8 février 2008 au plus tard, des progrès accomplis à cet égard.

Le 27 décembre, le Président du Conseil de sécurité a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/763) dans laquelle il l'informait que les membres du Conseil avaient pris note de son intention de laisser le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) poursuivre ses activités pendant l'exercice biennal 2008-2009.

## Soudan

Le 5 décembre, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, a informé le Conseil des activités qu'il avait menées au titre de la résolution 1593 (2005). Il a souligné que le Soudan ne coopérait pas à l'exécution des mandats d'arrêt délivrés en avril 2007 contre deux personnes, Ahmad Muhammad Harun, ancien Ministre de l'intérieur et actuel Ministre des affaires humanitaires, et Ali Muhammad Ali Abd-al-Rahman, chef de milice janjaouid. Il a demandé au Conseil d'intervenir en engageant instamment le Gouvernement soudanais à arrêter les deux personnes en question et à faire en sorte qu'elles répondent de leurs actes devant la Cour pénale internationale. Les membres du Conseil ont dit appuyer la Cour et les activités du Procureur. Lors de consultations qu'il a tenues ultérieurement en séance plénière, le Conseil a examiné un projet de déclaration du Président présenté par la Belgique, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Slovaquie. Malgré un échange de vues constructif, aucun accord n'a été trouvé.

Le 7 décembre, lors de consultations plénières, le Représentant permanent de l'Italie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, l'Ambassadeur Marcello Spatafora, a informé le Conseil des activités du Comité et des conclusions et recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport final (S/2007/584). Dans ce rapport, le Groupe d'experts faisait état de violations du régime des sanctions par des membres du Gouvernement et des acteurs non étatiques au Darfour, dont des violations de l'embargo sur les armes, des vols militaires à caractère offensif, l'application incomplète des sanctions financières sélectives et le non-désarmement des milices, les attaques lancées contre le personnel de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et des violations généralisées du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme. L'Ambassadeur Spatafora a informé le Conseil que le Comité avait décidé de prendre des mesures pour appliquer certaines des recommandations du Groupe d'experts relatives à ses travaux et à ceux du Comité.

Le 13 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix relatif au déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Le Sous-Secrétaire général a indiqué que la préparation au transfert des pouvoirs à la MINUAD, prévu le 31 décembre, se poursuivait, en dépit du fait que très peu d'effectifs seraient déployés à cette date. Il a rappelé la lettre datée du 6 décembre que le Secrétaire général avait adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2007/713), dans laquelle il se disait préoccupé par l'insuffisance des actifs indispensables à un déploiement satisfaisant de l'Opération. Quant à la coopération avec le Gouvernement soudanais, le Sous-Secrétaire général a fait état de progrès dans un certain nombre de domaines depuis la réunion qu'ils avaient eue en marge du Sommet Union européenne-Afrique tenu à Lisbonne le 8 septembre 2007.

Les membres du Conseil ont renouvelé leur ferme appui à la MINUAD, souligné qu'il fallait en accélérer le déploiement, demandé aux pays qui fournissent des contingents de fournir tous les actifs nécessaires et réaffirmé l'importance de la coopération sans réserve du Gouvernement soudanais.

**Commission mixte Cameroun-Nigéria**

Le 5 décembre, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/710) dans laquelle il l'informait que les membres du Conseil avaient pris note de son intention de maintenir les activités de l'équipe des Nations Unies à l'appui des travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

**Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest**

Le 21 décembre, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/754), dans laquelle il l'informait que les membres du Conseil souscrivaient à sa recommandation de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour une période supplémentaire de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2010.

**Asie****Timor-Leste**

Le 6 décembre, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la mission qu'il a dépêchée au Timor-Leste du 24 au 30 novembre 2007. Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud et chef de la mission, l'Ambassadeur Dumisani S. Kumalo, a fait un compte rendu oral préliminaire de la mission, en rappelant les points dont ses membres s'étaient entretenus avec les autorités timoraises et d'autres interlocuteurs et en récapitulant les conclusions auxquelles ils étaient parvenus. Le Conseil a également entendu une déclaration du Représentant permanent du Timor-Leste.

Le 13 décembre, le Conseil a examiné le rapport écrit de la mission (S/2007/711). Il a entendu un exposé du Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud et des déclarations des représentants du Timor-Leste, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Japon, du Portugal et de l'Australie.

La mission avait principalement pour objet de réaffirmer l'engagement pris par le Conseil d'aider le peuple timorais à consolider la paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit pendant la période consécutive aux élections, d'exprimer l'appui sans réserve du Conseil à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et d'évaluer les progrès accomplis sur place dans l'exécution du mandat de la MINUT. La mission a été chaleureusement accueillie par le Gouvernement et la population du Timor-Leste. Tous les interlocuteurs ont exprimé leur gratitude pour le soutien fourni par l'ONU au Timor-Leste et ont exprimé le vif désir que l'ONU maintienne une présence à long terme dans le pays.

Dans son rapport, la mission décrivait les résultats obtenus et les problèmes que le pays devait encore résoudre, en particulier pour ce qui était du dialogue politique, de la réforme du secteur de la sécurité, du développement socioéconomique, des questions touchant les personnes déplacées, le renforcement des capacités, la gouvernance et les droits de l'homme. Elle fournissait opportunément au Conseil des informations utiles à la préparation de ses futures délibérations sur le mandat de la MINUT, dont elle appuyait la prorogation au-delà de février 2008. Elle soulignait également que l'avenir du pays était entre les mains de ses dirigeants et de son peuple, lesquels devaient prendre le contrôle de son développement.



## Europe

### Chypre

Le 7 décembre, lors de consultations plénières du Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre et chef de la Mission, Michael Møller, a fait un exposé sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), fondé sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2007/699 et Corr.1). Il a rappelé la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat de la Force soit prorogé à nouveau de six mois, jusqu'au 15 juin 2008. Il a souligné la ferme conviction du Secrétaire général que c'était aux Chypriotes eux-mêmes qu'il incombait de trouver une solution et que l'année qui venait offrait une occasion importante de réaliser des progrès décisifs dans la recherche d'un règlement global et durable, occasion que toutes les parties se devaient de saisir. Pendant le débat, les membres du Conseil ont dit partager sa déception devant l'absence de progrès, dans l'application de l'accord du 8 juillet 2006, malgré les appels lancés par le Conseil. Ils ont également réitéré leur appui aux activités que le Représentant spécial et l'UNFICYP menaient pour faciliter les négociations entre les parties, y compris pour promouvoir l'application de mesures de confiance, à titre de mesure initiale.

Les consultations plénières avaient été précédées d'une réunion privée du Conseil avec les pays fournissant des contingents à l'UNFICYP.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1789 (2007), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 15 juin 2008. Il a exprimé encore une fois son plein appui au processus du 8 juillet et prié toutes les parties de faire preuve de souplesse et de volonté politique dans les mois à venir pour faire des progrès afin que de véritables négociations puissent commencer.

### **Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)**

Le 12 décembre, lors de consultations plénières, le Conseil a examiné les principaux éléments d'une déclaration du Président présentés par la Fédération de Russie. Malgré un échange de vues constructif, aucun accord n'a été trouvé.

Le 19 décembre, le Conseil a examiné, en séance privée, le rapport de la troïka Union européenne, États-Unis d'Amérique et Fédération de Russie sur le Kosovo (voir S/2007/723), transmis au Secrétaire général par le Groupe de contact à la fin du mandat de la troïka. Le Premier Ministre de la Serbie, Vojislav Kostunica, a fait une déclaration. Comme convenu lors de consultations préalables, le Conseil a invité Fatmir Sejdiu à participer à l'examen du rapport susmentionné, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire. Il n'est parvenu à aucune conclusion précise.

## Moyen-Orient

### **Commission d'enquête internationale indépendante**

Le 5 décembre, lors d'une réunion d'information, le Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante, Serge Brammertz, a présenté au Conseil son neuvième rapport sur l'enquête sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais

Rafic Hariri et de 22 autres personnes (S/2007/684). Il a dit que, vu les avancées de ces derniers mois, il était plus convaincu que jamais que l'enquête aboutirait. Tout dépendrait cependant des conclusions de plusieurs projets en cours et de la coopération de tous les États. Il faudrait aussi – ce qui était tout aussi important – que la Commission puis le bureau du Procureur soient capables d'encourager d'autres témoins à se manifester. Comme en d'autres occasions, le Chef de la Commission n'a pu dévoiler de façon détaillée les conclusions auxquelles la Commission était parvenue, vu la nécessité de préserver l'indispensable confidentialité de l'instruction et d'éviter de compromettre le cours futur de la justice au tribunal spécial pour le Liban. Il a toutefois expliqué que son équipe avait été en mesure d'éclaircir beaucoup de points importants relatifs aux assassinats commis en février 2005. Il a indiqué que la Commission avait continué de fournir une assistance aux autorités libanaises chargées d'enquêter sur 18 autres attentats, notamment celui qui avait coûté la vie à Antoine Ghanem. Le Conseil a également entendu une déclaration du Représentant permanent du Liban. Lors des consultations plénières qui ont suivi, ses membres se sont déclarés satisfaits du travail de la Commission d'enquête internationale indépendante et ont félicité M. Brammertz de la manière dont il avait dirigé la Commission, qui allait maintenant être présidée par Daniel Bellemare (Canada). Les membres du Conseil ont dit à nouveau appuyer l'action que menait le Secrétaire général pour créer rapidement le tribunal spécial pour le Liban et l'appel qu'il avait lancé aux États Membres pour qu'ils contribuent au financement de celui-ci.

Le 14 décembre, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/736) dans laquelle, au nom du Conseil, il invitait la Commission à fournir l'assistance technique voulue aux autorités libanaises dans le cadre de leur enquête sur le meurtre du général de brigade François Hajj.

### **Iraq et Koweït**

Le 11 décembre, lors de consultations plénières, la Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, Angela Kane, a présenté, au nom du Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général chargé d'enquêter sur le sort des Koweïtiens et nationaux d'autres pays portés disparus et sur les biens koweïtiens volés, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, le vingt-cinquième rapport du Secrétaire général établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) (S/2007/712), concernant la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'autres pays ou de leur dépouille mortelle et la restitution des archives nationales koweïtiennes. Les membres du Conseil ont réitéré leur appui aux travaux du Comité international de la Croix-Rouge et d'autres parties à la Commission tripartite et ont remercié les Gouvernements iraquien et koweïtien de leur coopération. Le Conseil a constaté avec regret que le nombre des victimes formellement identifiées n'avait pas changé. Il s'est dit à nouveau favorable à l'intensification des efforts faits pour localiser les archives nationales koweïtiennes disparues, et a déclaré regretter qu'il n'y ait rien de nouveau à cet égard. À l'issue des consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse.

Le 18 décembre, comme suite au décès de l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse dans laquelle il exprimait la tristesse des membres du Conseil et leur reconnaissance pour la remarquable

contribution de l'Ambassadeur Vorontsov aux travaux de l'ONU et il présentait leurs condoléances à sa famille.

### **La situation au Moyen-Orient**

Le 11 décembre, à l'issue de consultations plénières sur le Liban, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/46), dans laquelle il soulignait sa profonde préoccupation à l'égard des reports répétés de l'élection présidentielle au Liban. Soulignant que l'impasse politique pouvait conduire à une nouvelle dégradation de la situation dans le pays, le Conseil a demandé à nouveau qu'une élection présidentielle libre et régulière se tienne conformément aux règles constitutionnelles libanaises, sans aucune ingérence ni influence étrangères et dans le plein respect des institutions démocratiques du pays.

Le 11 décembre, le Conseil a tenu une réunion privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD) et entendu un exposé de la Directrice de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, Lisa Buttenheim.

Le même jour, lors de consultations plénières, il a pris note du rapport du Secrétaire général sur la FNUOD pour la période allant du 7 juin au 31 décembre 2007 (S/2007/698). Il a soutenu la recommandation du Secrétaire général tendant à proroger le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois.

Le 12 décembre, lors de consultations plénières, le Coordonnateur spécial pour le Liban, Geir Pedersen, a présenté au Conseil le cinquième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/641). Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a également pris la parole devant le Conseil.

À l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/47) dans laquelle il condamnait l'attentat terroriste perpétré à Baabda, qui avait tué plusieurs personnes, dont le général François Hajj des Forces armées libanaises, et blessé de nombreuses autres. Il condamnait à nouveau toutes les tentatives d'assassinat contre des dirigeants libanais et exigeait qu'il soit mis fin immédiatement au recours à l'intimidation et à la violence contre les représentants du peuple et des institutions libanais. Il soulignait qu'il importait que les coupables soient traduits en justice et rappelait qu'il appuyait les efforts du Secrétaire général tendant à créer le tribunal spécial pour le Liban dans les meilleurs délais pour qu'il soit mis fin à l'impunité et que l'on puisse prévenir de nouveaux assassinats dans le pays. Il soulignait en outre qu'aucune tentative de déstabilisation du Liban ne devait empêcher la tenue d'élections présidentielles libres et régulières conformément aux règles constitutionnelles libanaises, sans ingérence ni influence étrangères et dans le plein respect des institutions démocratiques. Il insistait pour conclure sur l'importance de l'unité et de la réconciliation nationales.

Le 14 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1788 (2007), par laquelle il a renouvelé le mandat de la FNUOD jusqu'au 30 juin 2008 et prié le Secrétaire général de lui présenter, avant cette date, un rapport sur l'évolution de la situation et les progrès accomplis dans l'application de la résolution 338 (1973). De plus, le Président a fait, au nom du Conseil, une déclaration (S/PRST/2007/48) dans laquelle il prenait note de l'aggravation des tensions au Moyen-Orient et de la

nécessité de parvenir à un règlement global portant sur tous les aspects du problème du Moyen-Orient.

Le 21 décembre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur la situation au Moyen-Orient. Cet exposé a été suivi de consultations plénières. Le Secrétaire général adjoint a fait des observations sur l'évolution récente du processus de paix et il a souligné que, depuis la conférence d'Annapolis, des négociations bilatérales entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine s'étaient engagées et que la communauté internationale s'en préoccupait très activement, comme en témoignaient une importante conférence des donateurs, une réunion du Quatuor et une réunion entre le Quatuor et les membres de la Ligue des États arabes, toutes tenues à Paris le 17 décembre. Il a indiqué également que l'évolution de la situation sur le terrain, notamment l'implantation de nouvelles colonies et la poursuite de la violence, avait été une source de préoccupation.

En ce qui concerne le Liban, le Secrétaire général adjoint a indiqué que les élections présidentielles demeuraient au centre des négociations entre les dirigeants politiques libanais et qu'un accord de principe sur la candidature du général Michel Suleiman à la présidence semblait avoir été trouvé, même si les parties restaient profondément divisées quant aux mesures à prendre pour assurer l'élection du général Suleiman.

Les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui aux négociations bilatérales qui ont suivi la conférence d'Annapolis et, de façon plus générale, à une paix globale au Moyen-Orient.

À l'issue des consultations, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse selon laquelle les membres du Conseil se félicitaient de la conférence des donateurs tenue à Paris et demandaient instamment qu'il soit promptement donné suite aux engagements pris à cette occasion.

### **La situation en Iraq**

Le 18 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1790 (2007), dans laquelle il a prorogé le mandat de la force multinationale en Iraq jusqu'au 31 décembre 2008. Le mandat de la force multinationale serait réexaminé à la demande du Gouvernement iraquien, ou au plus tard le 15 juin 2008, et le Conseil y mettrait peut-être fin plus tôt si le Gouvernement iraquien le demandait. Dans la résolution 1790 (2007), le Conseil a également prorogé, jusqu'à la date susmentionnée, le mandat du Fonds de développement pour l'Iraq et celui du Conseil international consultatif et de contrôle. Avant l'adoption de la résolution, il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, au budget et aux finances et Contrôleur, Warren Sach, sur les activités du Fonds de développement pour l'Iraq et du Conseil international consultatif et de contrôle.

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**

Le 18 décembre, le Représentant permanent de la Belgique et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) concernant la République islamique d'Iran, l'Ambassadeur Johan C. Verbeke, a rendu compte au Conseil de l'application des résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007). Il a indiqué que le Comité, qui ne s'était pas réuni durant la période considérée, avait reçu deux

nouveaux rapports présentés en application de la résolution 1737 (2006) et cinq rapports uniques présentés en application des résolutions 1737 (2006) et 1747 (2007), ce qui portait à 87 le nombre total des rapports présentés en application de la résolution 1737 (2006) et à 71 celui des rapports présentés en application de la résolution 1747 (2007).

## **Questions diverses**

### **Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence**

Le 6 décembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, John Holmes, a rendu compte au Conseil de sa visite en Éthiopie, au Soudan et en Somalie (26 novembre-4 décembre). Les membres du Conseil l'ont remercié de son compte rendu et se sont dits préoccupés par la situation humanitaire dans les pays en question. Ils ont souligné, à cet égard, la nécessité d'efforts accrus de la part des gouvernements concernés et d'une attention soutenue de la part de la communauté internationale.

### **Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda**

Lors d'un débat tenu le 10 décembre, le Conseil a été informé, conformément à la résolution 1534 (2004), des stratégies d'achèvement des travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda par leurs présidents et procureurs respectifs, Fausto Poscar et Dennis Byron et Carla del Ponte et Hassan Bubacar Jallow. Ceux-ci ont fait état de nouveaux progrès dans l'accomplissement de leurs mandats. Toutefois, l'impunité dont continuaient de jouir certains dirigeants responsables des crimes les plus graves compromettaient gravement la réparation des torts causés aux victimes et la crédibilité des tribunaux. À cet égard, ils ont demandé à la communauté internationale de les aider à encourager les États Membres à concourir sans réserve à l'arrestation des fugitifs. Au cours du débat, des membres du Conseil ont dit s'inquiéter du manque de coopération des pays qui pouvaient livrer les fugitifs aux tribunaux et des moyens de juger ces personnes une fois que la période couverte par la stratégie d'achèvement des travaux se serait écoulée. Les représentants de la Serbie, de la Croatie et du Rwanda ont participé au débat, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire.

### **Organes subsidiaires**

Le 19 décembre, le Conseil a entendu les cinq représentants permanents sortants en leur qualité de présidents d'organes subsidiaires.

L'Ambassadeur Luc Joseph Okio du Congo a rendu compte des travaux du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

L'Ambassadeur Leslie Kojo Christian du Ghana a rendu des travaux du Comité créé par la résolution 1518 (2003) concernant l'Iraq et du Comité créé par la résolution 1636 (2005).

L'Ambassadeur Jorge Voto-Bernales du Pérou a rendu compte des travaux du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique

du Congo et du Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004) concernant la lutte antiterroriste.

L'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser du Qatar a rendu compte des travaux du Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone et du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria.

L'Ambassadeur Peter Burian de la Slovaquie a rendu compte des travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive, du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure et du Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité.

### **Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure**

Le 19 décembre, le Conseil a adopté la note du Président du Conseil (S/2007/749) contenant les nouvelles mesures destinées à orienter les travaux du Conseil, qui complètent celles énoncées dans la note précédente (S/2006/507). Ces nouvelles mesures ont trait à la participation aux consultations informelles, à la publication de l'exposé succinct des questions dont le Conseil est saisi et au rapport annuel à l'Assemblée générale.

### **Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil**

Le 28 décembre, le Président du Conseil a adressé au Secrétaire général une lettre (S/2007/770) dans laquelle il l'informait du résultat des travaux du Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil et de la décision du Conseil selon laquelle le Comité spécial, ayant atteint les principaux objectifs du mandat qui lui avait été confié, pouvait conclure ses travaux. Les questions pendantes, non réglées ou nouvelles concernant le réexamen des mandats seraient examinées au sein du Conseil par un mécanisme approprié.

### **Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

Le 31 décembre, les membres du Conseil ont décidé de proroger le mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique jusqu'au 31 décembre 2008 (voir S/2007/771).

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

Le 10 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1787 (2007), par laquelle il a prorogé le mandat de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme jusqu'au 31 mars 2008. Il a prié le Directeur exécutif de recommander, dans les 60 jours suivant l'adoption de la résolution, des modifications éventuelles au plan d'organisation de la Direction exécutive et de les soumettre pour examen et approbation au Comité contre le terrorisme avant le 31 mars 2008.

Le 11 décembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/45), dans laquelle il condamnait dans les termes les plus énergiques les attentats terroristes perpétrés à Alger, à proximité de la Cour suprême et des locaux des Nations Unies, qui avaient fait de nombreux morts et blessés. Il

exprimait ses condoléances et sa sympathie aux victimes, à leur famille, au peuple et au Gouvernement algériens, aux fonctionnaires des Nations Unies et au Secrétaire général. Il soulignait qu'il fallait traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de cet attentat terroriste et ceux qui l'avaient financé et demandait instamment à tous les États de coopérer activement avec les autorités algériennes à cette fin. Il redisait également sa ferme volonté de lutter contre toutes les formes de terrorisme, conformément à la Charte des Nations Unies.

Le 27 décembre, à l'issue de consultations plénières, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2007/50) dans laquelle il condamnait dans les termes les plus énergiques l'attentat-suicide perpétré le jour même par des extrémistes à Rawalpindi (Pakistan), qui avait causé la mort de l'ancien Premier Ministre Benazir Bhutto et fait de nombreuses autres victimes. Il a exprimé sa profonde sympathie pour les victimes et adressé ses condoléances à leur famille et au peuple et au Gouvernement pakistanais. Il a rendu hommage à l'ancien Premier Ministre et appelé tous les Pakistanais à faire preuve de retenue et à maintenir la stabilité du pays. Il a souligné qu'il fallait traduire en justice les personnes impliquées dans ces actes terroristes et il a demandé instamment à tous les États, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, de coopérer activement avec les autorités pakistanaises à cette fin.

## Appendice

### **Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité et des décisions qu'il a prises sous la présidence de l'Italie**

#### **Débats : 3**

Tribunaux, 10 décembre; mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, 13 décembre; Somalie, 17 décembre

#### **Débat privé : 1**

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999), 19 décembre

#### **Réunions d'information : 10**

Soudan, Procureur de la Cour pénale internationale, 5 décembre; rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante, 5 décembre; mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, 6 décembre; Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, 6 décembre; Burundi, 6 décembre; Sierra Leone, 14 décembre; organes subsidiaires du Conseil, 17 décembre; Comité créé par la résolution 1737, 18 décembre; Iraq, 18 décembre; Moyen-Orient, 21 décembre

#### **Réunions privées avec les pays qui fournissent des contingents : 2**

UNFICYP, 7 décembre; FNUOD, 11 décembre

#### **Résolutions : 8**

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, 1787 (2007), 10 décembre; FNUOD, 1788 (2007), 14 décembre; UNFICYP, 1789 (2007), 14 décembre; Iraq/force multinationale, 1790 (2007), 18 décembre; BINUB, 1791 (2007), 19 décembre; sanctions contre le Libéria, 1792 (2007), 19 décembre; BINUSIL, 1793 (2007), 21 décembre; MONUC, 1794 (2007), 21 décembre

#### **Déclarations du Président : 6**

S/PRST/2007/45 sur les attentats terroristes perpétrés à Alger le 11 décembre 2007, 11 décembre; S/PRST/2007/46 sur la situation au Liban, 11 décembre; S/PRST/2007/47 sur l'attentat terroriste perpétré à Baabda (Liban), 12 décembre; S/PRST/2007/48 sur la FNUOD, 14 décembre; S/PRST/2007/49 sur la situation en Somalie, 19 décembre; S/PRST/2007/50 sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre pakistanais, Benazir Bhutto, 27 décembre

#### **Consultations plénières : 17**

Programme de travail, 4 décembre; rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante, 5 décembre; BINUB, 6 décembre; Chypre, 7 décembre; Soudan/Comité des sanctions, 7 décembre; Moyen-Orient/Liban, 10 décembre; FNUOD et Iraq-Koweït/personnes portées disparues et restitution de biens, 11 décembre; BONUCA, 11 décembre; Guinée-Bissau, 12 décembre; rapport sur la résolution 1701 (2006), 12 décembre; Soudan/MINUAD, 13 décembre; sanctions contre le Libéria, 14 décembre; BINUSIL, 14 décembre; Iraq/Force multinationale, 18 décembre; Somalie, 19 décembre; Moyen-Orient, 21 décembre; terrorisme, 27 décembre



---

**Correspondance avec le Secrétaire général, lettres et notes  
du Président : 12 (6 portant renouvellement de mandats  
et 6 concernant des questions diverses)**

**Mandats renouvelés : 6**

BONUCA : S/2007/702 et S/2007/703, 3 décembre; BANUGBIS : S/2007/700 et S/2007/701, 3 décembre; Commission mixte Cameroun-Nigéria : S/2007/695 et S/2007/710, 30 novembre et 6 décembre; UNOWA : S/2007/753 et S/2007/754, 21 décembre; UNPOS : S/2007/763, 27 décembre; Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique : S/2007/771, 31 décembre

**Questions diverses : 6**

Mission politique spéciale pour l'Envoyé spécial pour les zones touchées par l'Armée de résistance du Seigneur/Nord de l'Ouganda : S/2007/719 et S/2007/720, 7 décembre; Conseiller spécial chargé du devoir de protection et Représentant spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide et des atrocités massives : S/2007/721 et S/2007/722, 7 décembre; lettre au Président de la Commission de consolidation de la paix au sujet de la Guinée-Bissau : S/2007/744, 11 décembre; assistance technique de la Commission d'enquête internationale indépendante au Gouvernement libanais : S/2007/735 et S/2007/736, 14 décembre; Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure : S/2007/749, 19 décembre; lettre adressée au Secrétaire général au sujet des résultats des travaux du Comité spécial chargé de réexaminer les mandats et de la décision selon laquelle le Comité, « ayant atteint les principaux objectifs du mandat qui lui a été confié, peut conclure ses travaux » : S/2007/770, 28 décembre

**Déclarations à la presse : 5**

SC/9194 sur l'Iraq et le Koweït, 11 décembre; SC/9196 sur la situation en République centrafricaine, 12 décembre; SC/9198 sur la situation en Guinée-Bissau, 12 décembre; SC/9206 sur le décès de l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général chargé d'enquêter sur le sort des Koweïtiens et nationaux d'autres pays portés disparus et sur les biens koweïtiens volés, 18 décembre; SC/9216 sur la situation au Moyen-Orient, 21 décembre.